



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt

Le 25 Novembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 17 Novembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Octroi d'un cadeau de fin d'année aux agents

Présents : 29

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), Gérard GRESSE suppléant de BLANC Jean Franck (Teuillac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts) à Alain TABONE, MABILLE Christian (Peujard) à JOLLIVET Célia, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) à BRUN Jean-Paul, POUCHARD Éric (LANSAC) à FUSEAU Michaël, TARIS Roger (Tauriac) pouvoir à Valérie GUINAUDIE,



Absents excusés : 3

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),

Absents : 0

Secrétaires de séance : **Serge JEANNET**

Madame la Présidente informe l'assemblée de son souhait d'offrir un cadeau de fin d'année aux agents pour les remercier de leurs services rendus tout au long de l'année.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2003-301 du 2 avril 2003 relatif aux pièces justificatives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- De valider l'achat de cadeaux offerts aux agents titulaires et non titulaires, d'une valeur maximum de 55€ par agent,
- De l'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Les crédits relatifs à ces dépenses seront prévus à l'article 6232 « fêtes et cérémonies » du budget général.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 26 Novembre 2020

La Présidente

Valérie GUIRAUDIE

